

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le 31 mai 2021 à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de LYE, dûment convoqué le 25 mai 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, afin de respecter les mesures de distanciation liées au COVID 19, sous la présidence de Monsieur JOURDAIN Francis, Maire.

Présents : MM. JOURDAIN Francis, ROY Jean-François, THERET Yves, LACOTE Dominique, FOUASSIER Francis, ROY Antoine, Mmes DESRIAUX Elisabeth, GAUDÉ Lydia, SICAUT Annick, WIART Maryse, SAUGER Caroline, BECCA VIN Sandrine.

Absentes excusées : Mmes LEOMENT Violaine (a donné pouvoir à M. JOURDAIN Francis), RAVENELLE Nathalie (a donné pouvoir à Mme GAUDÉ Lydia).

Nombre de membres	14
Présents	12
Votants	14

Monsieur ROY Antoine a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a des remarques à formuler concernant le procès-verbal du conseil municipal du 12 avril 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et en l'absence de remarque, après en avoir délibéré et à l'unanimité, les conseillers absents lors de la séance du 12 avril 2021 ne prenant pas part au vote, le conseil municipal approuve le procès-verbal du conseil municipal du 12 avril 2021.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Opposition du transfert de la compétence PLUi à la Communauté de Communes Ecueillé-Valençay
- Le Conseil Municipal donne son accord.

Délibération n° 41/2021 du 31 mai 2021 Attribuant les subventions communales 2021
--

Monsieur FOUASSIER Francis, Président de l'Association Musique-Majorettes, n'a pas pris part au vote de la subvention accordée à l'association qu'il préside.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde les subventions suivantes qui seront inscrites au budget 2021 à l'article 6574 :

Union Sportive Gâtines	500,00 €
Cantine Scolaire	12 500,00 €
CIVAM	100,00 €
Musique-Majorettes	2 000,00 €

Prévention Routière	50,00 €
Familles Rurales LYE	250,00 €
Société de Pêche Le Bouillat	150,00 €
UNCAFN	100,00 €
Lye-Ensemble	100,00 €
Secours Catholique	100,00 €
Téléthon	200,00 €
Fondation du Patrimoine	75,00 €
Institut Gustave Roussy (Recherche contre le Cancer)	500,00 €
Amis du Centre d'Histoire et de Mémoire de la Résistance et de la déportation dans l'Indre (ACRDI)	50,00 €

Certifié exécutoire par le Maire

Transmis en Préfecture le 1^{er} juin 2021

Publié, affiché ou notifié le 1^{er} juin 2021

Délibération n° 42/2021 du 31 mai 2021
Constitution d'une provision pour risques et charges relative au déploiement de la fibre

Afin de financer les travaux de déploiement de la fibre sur la commune, la constitution de provisions est nécessaire. Le provisionnement constitue un principe de prudence et permet ainsi d'étaler une charge.

La présente délibération a pour objet de préciser la nature des provisions à constituer, les conditions de l'étalement, le montant ainsi que l'emploi qui en est fait.

Le tableau ci-dessous précise les conditions de l'étalement dans le temps de la provision pour le déploiement de la fibre optique sur la commune :

	2021
Montant des prévisions pour le déploiement de la fibre	20 000 €

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de constituer une provision pour risques et charges d'un montant de 20 000 € pour financer les travaux de déploiement de la fibre sur la commune.

Certifié exécutoire par le Maire

Transmis en Préfecture le 1^{er} juin 2021

Publié, affiché ou notifié le 1^{er} juin 2021

Délibération n° 43/2021 du 31 mai 2021
Réhabilitation de l'ancienne poste en 2 logements : Demande de Fonds Départemental
« Une Commune – Un Logement » LOGEMENT A

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision de réaliser 2 logements locatifs dans l'ancien bureau de poste.

L'estimation globale de l'opération est de 209 942,92 € TTC (honoraires et frais de branchements compris), soit pour le LOGEMENT A : 89 502,07 € TTC.

Afin d'aider la commune à supporter le coût de cette opération, il propose au Conseil Municipal de solliciter le Fonds Départemental « Une Commune – Un Logement » pour le LOGEMENT A

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, considérant que ces travaux sont nécessaires, décide :

- **De retenir** le coût de cette opération pour le LOGEMENT A estimé à 89 502,07 € TTC (honoraires et frais de branchements compris)
- **De solliciter** le Fonds Départemental « Une Commune – Un Logement »
- **De réaliser** ces travaux à condition que le financement puisse être assuré
 - ↳ Par le Fonds Départemental « Une Commune – Un Logement »
 - ↳ Et par de l'autofinancement et/ou un emprunt
- **De fixer** le loyer mensuel prévisionnel du LOGEMENT A (52 m²) à 300 €

Certifié exécutoire par le Maire

Transmis en Préfecture le 1^{er} juin 2021

Publié, affiché ou notifié le 1^{er} juin 2021

Délibération n° 44/2021 du 31 mai 2021
Réhabilitation de l'ancienne poste en 2 logements : Demande de Fonds Départemental
« Une Commune – Un Logement » LOGEMENT B

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision de réaliser 2 logements locatifs dans l'ancien bureau de poste.

L'estimation globale de l'opération est de 209 942,92 € TTC (honoraires et frais de branchements compris), soit pour le LOGEMENT B : 120 440,85 € TTC.

Afin d'aider la commune à supporter le coût de cette opération, il propose au Conseil Municipal de solliciter le Fonds Départemental « Une Commune – Un Logement » pour le LOGEMENT B.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, considérant que ces travaux sont nécessaires, décide :

- **De retenir** le coût de cette opération pour le LOGEMENT B estimé à 120 440,85 € TTC (honoraires et frais de branchements compris)
- **De solliciter** le Fonds Départemental « Une Commune – Un Logement »
- **De réaliser** ces travaux à condition que le financement puisse être assuré
 - ↳ Par le Fonds Départemental « Une Commune – Un Logement »
 - ↳ Et par de l'autofinancement et/ou un emprunt
- **De fixer** le loyer mensuel prévisionnel du LOGEMENT B (70 m²) à 350 €

Certifié exécutoire par le Maire

Transmis en Préfecture le 1^{er} juin 2021

Publié, affiché ou notifié le 1^{er} juin 2021

Délibération n° 45/2021 du 31 mai 2021
Extension du réseau d'assainissement des eaux usées : Demande d'une Dotation d'Equipement des
Territoires Ruraux (DETR) Année 2021

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'étendre le réseau communal d'assainissement des eaux usées au lieu-dit « L'Arche ».

L'estimation de l'opération est de 29 969,00 € HT soit 35 962,80 € TTC.

Afin d'aider la commune à supporter le coût de cette opération, il propose au Conseil Municipal de solliciter une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant que ces travaux sont nécessaires, décide :

- **De retenir** le coût de cette opération estimé à 29 969,00 € HT soit 35 962,80 € TTC
- **De solliciter** une **Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux 2021** auprès de Monsieur le Préfet afin d'aider la commune à supporter le montant ces travaux estimé à 29 969,00 € HT soit 35 962,80 € TTC
- **De réaliser** ces travaux à condition que le financement puisse être assuré
 - ↳ Par la **DETR 2021**
 - ↳ Et par de l'autofinancement et/ou un emprunt

Certifié exécutoire par le Maire

Transmis en Préfecture le 1^{er} juin 2021

Publié, affiché ou notifié le 1^{er} juin 2021

Il s'agit de l'extension de l'Arche puis de l'Eponçay dans l'avenir avec l'installation d'un poste de refoulement pour envoyer les eaux usées dans le réseau principal jusqu'à la lagune. Les travaux seront réalisés par l'entreprise LETROUNEUR et pourraient commencer en septembre.

Antoine ROY : Est-ce qu'il y a d'autres projets à venir ?

Francis JOURDAIN : L'Eponçay, Vaux, Les Vallées.

Devis divers

Local 1, Route de St Aignan (Pizzeria)

Les travaux pour la remise en état du logement s'élèvent à 1 500 € TTC pour la plomberie et 4 863 € TTC pour l'électricité.

Loyer annoncé 220 € + 7 € de charges locatives (eau, ordures ménagères, Gemapi).

Monsieur le Maire propose de ramener le loyer à 190 € par mois comme pour l'épicerie et le salon, d'autant plus que le garage est loué avec le logement 1, Rue de Perche.

Yves THERET : Nous engageons des travaux pour environ 6 000 €, je pense que nous pouvons laisser le loyer à 220 €/mois

Le Conseil Municipal, à la majorité, fixe le loyer à 220€/mois.

Tondeuse

Devis Rollant Motoculture

Coupe diamètre 117 4 975,99 € TTC

Coupe diamètre 107 4 691,00 € TTC

Le Conseil Municipal, à la majorité, opte pour la tondeuse avec la plus petite coupe.

Remorque

Monsieur le Maire expose les devis qu'il a en sa possession :

AEB : 7 500 € HT

DAUDIN : 7 114 € HT hors options

CLOUÉ : en attente

La question sera revue lors de la prochaine réunion

Décorations de Noël

Le Conseil Municipal, à la majorité, opte pour l'achat et non la location.

Délibération n° 46/2021 du 31 mai 2021
Validation du Sentier de Grande Randonnée de Pays de Valençay

Dans le cadre de la requalification du sentier de Grande Randonnée de Pays de Valençay, le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Indre, représentant local de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre, s'est associé au Pays de Valençay en Berry pour requalifier les circuits de grande randonnée en adéquation avec les critères d'homologation et de la demande touristique.

Après étude cartographique, le Conseil Municipal, conscient de l'intérêt de ce dossier, décide :

- **D'accepter** le tracé figurant sur les cartes annexées,
- **De s'engager** à maintenir l'emprise du tracé dans le domaine public en l'inscrivant au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,
- **D'assurer** par tout moyen à sa convenance l'entretien du tracé pour un usage pédestre,
- **D'autoriser** la réalisation du balisage, selon les normes nationales en vigueur proposées par la Fédération Française de Randonnée.

Certifié exécutoire par le Maire

Transmis en Préfecture le 1^{er} juin 2021

Publié, affiché ou notifié le 1^{er} juin 2021

Bureaux : Elections Départementales et Régionales 2021

1^{er} TOUR : 20 JUIN

	Elections Départementales	Elections Régionales
8 h 00 – 13 h 00	JOURDAIN Francis ROY Jean-François ROY Antoine	DESRIAUX Elisabeth FOUASSIER Francis GAUDÉ Lydia
13 h 00 – 18 h 00	THÉRET Yves SAUGER Caroline SICAULT Annick	LACOTE Dominique WIART Maryse LIMET Karine

2^{ème} TOUR : 27 JUIN

	Elections Départementales	Elections Régionales
8 h 00 – 13 h 00	JOURDAIN Francis ROY Jean-François ROY Antoine	DESRIAUX Elisabeth RAVENELLE Nathalie LEOMENT Violaine
13 h 00 – 18 h 00	THERET Yves SAUGER Caroline SICAULT Annick	LACOTE Dominique WIART Maryse FOUASSIER Francis

ATTENTION !!! Les élections se dérouleront à la salle des fêtes et non à la Mairie.

Logements ancien bureau de Poste

La première réunion de chantier est fixée au 11 juin à 10 h 30.

Stade

Les travaux de perforation et de démoissage sont terminés.

Les Chenevières

Le nettoyage est bien avancé. L'exploitant, Dominique GUENON, envisage de faire rentrer du compost courant août. Pour l'alimentation en électricité, la convention avec le SDEI a été signée en janvier 2021 et le courant ne sera installé qu'en septembre. L'extension du réseau d'eau potable (30 431,50 € HT) sera prise en charge à 50 % par le Syndicat des Eaux, et 50 % par la commune. Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord. Francis FOUASSIER et Michel POMMÉ, propriétaires des lieux, prendront en charge les branchements soit 939,59 € HT chacun. La voirie ne sera refaite qu'en 2022. Des accords d'embauche sont finalisés.

**Délibération n° 47/2021 du 31 mai 2021
Portant opposition du transfert de la compétence PLU
à la Communauté de Communes Ecueillé-Valençay**

La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dite loi ALUR, a été publiée au Journal Officiel du mercredi 26 mars 2014.

L'article 136 de la loi prévoit le transfert automatique de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) aux communautés d'agglomération et aux communautés de communes.

Néanmoins, le législateur avait alors laissé aux communes la possibilité de s'opposer à ce transfert (cf. article 136-II : « *Si, dans les trois mois précédant le terme du délai, de trois ans, mentionné précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu* »).

La loi ALUR prévoit que si, après le 27 mars 2017, la communauté de communes ou la communauté d'agglomération n'était pas devenue compétente en matière de PLU, elle le deviendra de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, soit le 1^{er} janvier 2021. Les communes pourraient néanmoins continuer de s'opposer à ce transfert, dans un délai de trois mois précédant cette échéance.

Depuis ces décisions, la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire est venue, dans son article 5, modifier la période pendant laquelle les communes peuvent s'opposer au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, aux communautés de communes ou communautés d'agglomération dont elles sont membres.

Cette période est désormais fixée entre le 1^{er} octobre 2020 et le 30 juin 2021.

Il convient donc de réexaminer le sujet, dans le délai imparti.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 5211-17 et 18, et 5214-16,

Vu l'article 136 (II) de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (dite loi ALUR), publiée au Journal Officiel du mercredi 26 mars 2014,

Vu l'article 5 de la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire qui modifie la période pendant laquelle les communes peuvent s'opposer au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, aux communautés de communes ou communautés d'agglomération dont elles sont membres,

Vu les statuts de la CCEV,

Considérant les dispositions de l'article 136 de la loi ALUR n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, autorisant sous condition les communes à s'opposer au transfert automatique de la compétence en matière de PLU,

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'urbanisme local,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE

- **DE S'OPPOSER** au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme », carte communale et tous documents d'urbanisme en tenant lieu à la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay,
- **DE TRANSMETTRE** la délibération à la CCEV,
- **DE TRANSMETTRE** la délibération à M. le Préfet de l'Indre.

Certifié exécutoire par le Maire

Transmis en Préfecture le 1^{er} juin 2021

Publié, affiché ou notifié le 1^{er} juin 2021

Informations au Conseil Municipal

DARC au Pays :

Compte-tenu du contexte sanitaire, l'évènement est annulé.

Courrier BECCA VIN Claude :

Monsieur BECCA VIN demande la pose de trottoirs devant sa propriété. Les élus iront sur place et décideront ensuite de ce qui pourra ou non être fait.

Elisabeth DESRIAUX : Plusieurs habitants de la Rue de Perche demandent que le chemin soit empierré.

Jean-François ROY : J'ai demandé aux employés communaux de faire le nécessaire.

Projet d'aide au permis de conduire :

Un jeune a sollicité la commune pour une aide au permis de conduire. Monsieur le Maire va contacter la mission locale pour de plus amples renseignements. La question sera revue lors de la prochaine réunion.

AG Banque Alimentaire :

Elle aura lieu le 10 juin à 10 h 30 à Châteauroux. Personne n'étant disponible pour représenter la commune, un pouvoir sera transmis.

Accueil Retraite :

Monsieur le Maire a rencontré son homologue de Bommiers et a visité ses installations. Il s'agit de pavillons pouvant accueillir 3 accueillis pour 1 accueillant. Le souci majeur est de trouver l'accueillant.

Les élus ont également échangé sur d'autres problématiques et notamment sur l'humidité dans les églises.

Une solution a été trouvée à Bommiers avec l'entreprise Aquapoi basée dans le Maine et Loire. Un contact sera pris avec cette société pour voir ce qu'il est possible de faire dans l'église de Lye.

Vente et conseils pour des produits Aloé Véra :

Mme THOLON de Saint Aignan demande un emplacement, le vendredi matin sur la place de l'agence postale, pour promulguer des conseils et vendre des produits Aloé Véra. Le Conseil Municipal souhaite des précisions : notamment une carte professionnelle, un Siret, mais il faudra attendre que les travaux dans l'ancien bureau de poste soient terminés pour prendre place sur le parking si un accord est donné.

Document Unique :

Mme MARCELLIN du Centre de Gestion est intervenue sur la commune. Elle a visité les différents sites communaux et la manière de travailler de chaque agent communal. La restitution du Document Unique aura lieu le mercredi 21 juillet 2021 à 14 h 00 en Mairie.

Terrain MENON :

L'esquisse de M. MARTIN du CAUE a été transmise au Conseil Municipal.

Epicerie :

Les travaux de la porte sont réalisés.

Cantine :

Monsieur le Maire remercie Sophie QUENTIN qui a remplacé Béatrice DESSART au pied levé lors de son arrêt maladie.

Parking logements ancien bureau de Poste :

Jean-François ROY : Le projet est d'abattre le mur en prolongement de l'agence postale pour aménager un parking avec des emplacements réservés pour les locataires, l'agence postale et le reste pour les usagers.

Réunions à venir :

1^{er} juin à 10 h 00 en Mairie : Concertation pôle santé

8 juin à 15 h 00 en Mairie : Assainissement

10 juin à 14 h 30 en Mairie : Citéos pour la vidéoprotection

11 juin à 10 h 30 : 1^{ère} réunion de chantier logements dans l'ancien bureau de poste

15 juin à 18 h 30 : Conseil d'écoles à Villentroy

18 juin à 9 h 30 : Réunion du syndicat des eaux

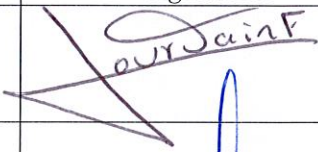

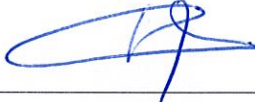

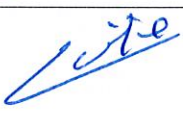

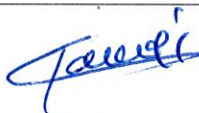

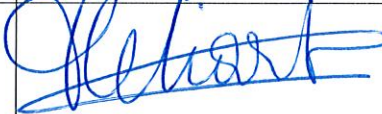
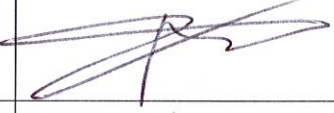
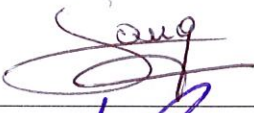
20 juin : 1^{er} tour des élections

22 juin à 9 h 30 à Palluau : AG du Pays

27 juin : 2^{ème} tour des élections

La séance est levée à 20 h 40

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2021
Délibérations n° 41/2021 à n° 47/2021

NOMS Prénoms	Signatures	Observations
JOURDAIN Francis		
DESRIAUX Elisabeth		
ROY Jean-François		
THERET Yves		
LACOTE Dominique		
FOUASSIER Francis		
GAUDÉ Lydia		
SICAULT Annick		
WIART Maryse		
ROY Antoine		
SAUGER Caroline		
BECCA VIN Sandrine	